

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 JANVIER 2016**

**PRESENTS** : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, BRIFFAUD,

**ABSENT EXCUSE** : Mr PRUGNEAUX.

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr ROULLEAU Vincent a été désigné secrétaire de séance.

**1. ASSAINISSEMENT : EXTENSION DE LA LAGUNE**

Mr le Maire informe le conseil, que, dans le cadre de sa délégation, reçue par délibération du 6 octobre dernier, il a retenu, sur proposition de la SICAA, maître d'œuvre, la SODAF de Belleville-sur-Vie pour un montant de travaux de 320 000 € H.T. Le conseil a pris connaissance des classements des diverses entreprises qui ont présenté une offre.

Le nettoyage des lagunes existantes sera à réaliser avant les travaux qui pourraient commencer vers le mois de mai 2016.

Le dossier de demande de subvention de l'Agence de l'eau doit passer en commission à la fin du mois. Le marché sera signé avec la SODAF par la suite.

Pour ces travaux, la commune a reçu un accord de subvention du Conseil Départemental pour un montant de 106 103 €.

**2. LOTISSEMENT DES ACACIAS – LANCEMENT DE LA PHASE TRAVAUX**

Mr le Maire demande au conseil son avis sur le lancement des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche de 12 lots du lotissement des Acacias. Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de s'engager dans l'appel d'offres pour la réalisation des travaux en 2016.

**3. AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE (ASCLV) POUR L'ETUDE OPERATIONNELLE DU LOTISSEMENT DES ACACIAS**<sup>15)</sup>

Par convention en date du 30 juillet 2013, la commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et des travaux du lotissement des Acacias.

Un avenant N°1 (délibération du conseil du 27 octobre 2015) est venu fixer la rémunération définitive de l'assistant pour la réalisation des travaux du lotissement au stade de l'avant-projet pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement permettant la desserte de 12 lots pour un coût d'opération partielle de 231 590 € H.T. Le contrat initial n'ayant pas fixé le montant de l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération, il convient à la demande du contrôle de légalité, de retirer l'avenant N°1 au moyen d'un avenant N°2 afin de fixer le montant global prévisionnel de

l'opération à 480 344 € H.T. et de déterminer la rémunération définitive de l'assistant soit 231 590 € x 6 % = 13 895 € 40 H.T. soit 16 674 € 48 TTC.

Le conseil :

- accepte de fixer le montant global prévisionnel de l'opération à 480 344 € H.T. ainsi que l'avenant N°2 à la convention, pour une rémunération de 13 895 € 40 H.T.
- Décide d'ouvrir par anticipation au vote du budget de la commune, une somme de 14 000 € à l'opération 79, en attendant l'ouverture d'un budget annexe « Lotissement des Acacias » en mars prochain.

#### **4. AVENANT N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT ET AU CCAP PHASE TRAVAUX DE LA SAET (SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'ETUDES TECHNIQUES) POUR LE LOTISSEMENT DES ACACIAS**

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu hier cet avenant et propose de le rajouter à l'ordre du jour. Le conseil accepte.

Par contrat en date du 15 novembre 2013, la commune a confié une mission d'études et de maîtrise d'œuvre à la SAET pour l'aménagement du lotissement d'habitation situé rue de la Brousse. Ce contrat comportait une tranche ferme portant sur les études préliminaires sur une zone de 6 ha et les études d'avant-projet ainsi qu'une tranche conditionnelle portant sur la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de terrassement-voirie-assainissement et espaces verts.

Le coût prévisionnel n'étant pas connu, un forfait provisoire de rémunération a été fixé. Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel est établi.

L'avenant N°1 a pour objet de forfaitiser la rémunération du maître d'œuvre pour le suivi des travaux du lotissement des Acacias que la commune prévoit de réaliser en deux tranches. La part de l'enveloppe financière initialement affectée aux travaux avait été fixée à 386 000 €. Le montant provisoire a été calculé avec un taux de rémunération de 3 %, soit 11 580 € H.T. Le coût prévisionnel est maintenant connu: il est de 354 500 € H.T. Le taux de rémunération définitif passe à 3.20 % soit un montant d'honoraires de 13 612.80 €.

Le conseil accepte cet avenant N°1 et ouvre des crédits par anticipation au vote du budget communal à l'opération 79 pour un montant de 13 620 € en attendant l'ouverture du budget annexe lotissement des Acacias.

#### **5. BAIL POUR LA LOCATION DES TERRAINS ZN 246 (ex FAMILLE GROLLEAU (Rue de la Roche Batiot) ET DU TERRAIN ZN 40 ACHETE A LA FAMILLE MOREAU**

Mr le Maire informe le conseil que Mr Jean ROULLEAU, agriculteur domicilié 12 La Maison Neuve de Monsireigne, a demandé à louer ces terrains. Mr le Maire demande au conseil son avis pour l'établissement d'une convention d'occupation précaire en attendant que la commune réalise une aire de loisirs. En concertation avec les adjoints, le prix proposé pourrait être de 100 € l'Ha. Après délibération, le conseil décide de louer la section ZM 246 de 3296 m<sup>2</sup> et la ZN 40 de 1520 m<sup>2</sup> soit 4816 m<sup>2</sup> par convention d'occupation précaire à Mr Jean ROULLEAU, pour un montant de 100 € l'Ha, révisable chaque année à la date d'échéance. Ce bail débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec une échéance annuelle au 31 décembre.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL POUR FINANCER EN PARTIE UN VOYAGE SCOLAIRE POUR LES CLASSES DE CM1-CM2 (22 ELEVES)**

L'APEL, l'Association des Parents d'Elèves de l'école ab. Billaud (qui travaille en étroite collaboration avec l'OGEC), pour la première fois, sollicite la commune dans le cadre d'une aide au financement d'un projet de voyage scolaire porté par la classe de CM1-CM2 (22 élèves) avec deux nuitées, les 24, 25 et 26 février 2016. Cette sortie a pour objectif de faire découvrir aux élèves les plages du débarquement de Normandie. L'idée serait que les élèves, au moins une fois dans leur scolarité de primaire, aient l'occasion de partir en classe de découverte.

L'aide de la commune permettrait d'alléger la charge financière des familles dans le financement de ce projet.

La participation demandée à la commune par l'APEL est de 70 € par élève soit pour 22 élèves une somme de 1 540 €. L'école participe à hauteur de 70 € et les parents 75 €.

Le débat a porté sur le montant de cette participation. Un montant de 60 € par élève a été proposé, somme similaire à la participation d'une commune voisine pour un projet comparable.

Après débat, le conseil s'est exprimé par un vote à bulletins secrets : 11 votants sur 13 présents (deux conseillères, parents d'enfants concernés par la demande, ont souhaité ne pas participer au vote) - Par 5 Oui pour 60 € et 6 Oui pour 70 €, la demande de l'APEL est donc acceptée pour 70 € par élève. Les crédits seront inscrits au budget.

## **7. TRAVAUX A LA SALLE DE SPORTS**

Comme convenu avec l'entreprise BRIAND, les travaux suivants ont été réalisés le 23 décembre dernier :

- ✚ Réparation d'une fuite localisée au droit d'une jonction de translucide.
- ✚ Réparation d'une fuite localisée au niveau d'une coiffe de rive, côté Foyer rural.
- ✚ Mise en place de grillage et de mousse polyuréthane pour éviter une quelconque intrusion.
- ✚ Réparation de la dalle côté sud.

A ce jour (le lundi 11 janvier 2016), il n'a pas été constaté de nouvelles fuites malgré les intempéries hivernales.

Pour les travaux concernant le sol de la salle de sport, la commune peut prétendre à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La semaine dernière, suite à notre demande d'info auprès de la préfecture, nous avons eu un avis négatif. A la date du 11 janvier, la préfecture a communiqué à la sous-préfecture suite à notre première demande d'info. Et ils ont trouvé un terrain d'entente. La sous-préfecture nous donne un avis positif. Catégorie concernée : « Travaux de mise aux normes pour les locaux à caractère sportif ». Ce dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2016. Les travaux ne pourront débuter que lorsque le dossier sera déclaré complet.

Mr le Maire demande l'avis du conseil pour rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil accepte.

Il décide de réaliser la réfection du sol de la salle de sports et arrête le plan de financement en prévoyant une DETR de 40 % du montant H.T. des travaux.

## **8. TRAVAUX PREVISIONNELS 2016**

- Signalétique aux entrées de bourg. A voir avec l'Agence Routière.
- Panneau des associations- Un panneau annonçant les manifestations locales pourrait être installé à l'entrée du bourg, en arrivant de Saint-Prouant. Une commission municipale travaille le projet.
- Salle de sport : sol – revêtement - nettoyage -
- Assainissement : trois bacs à roseaux.
- Achat d'une tondeuse. Yannick B. et Olivier S. suivent le dossier.
- Foyer rural : Revoir le hall d'entrée (plaques) et la véranda (plaques au plafond), cuisines – et le chéneau entre salle 1 et salle 2 captant les eaux pluviales.
- Démolition des deux petits bâtiments le long de l'atelier des employés ? La décision reste à prendre. Cette démolition améliorerait l'accès derrière l'atelier municipal.

## **9. VENTE DU BROEUR**

Le broyeur utilisé par les employés municipaux a été changé au printemps dernier. L'ancien qui date de 1994, était usé et nécessitait de sérieuses réparations. Une personne, à titre privé, est intéressée pour l'acquérir. Après avoir consulté Mrs Yannick Bluteau et Olivier Sachot, les deux conseillers chargés suivi du matériel municipal et après avis de l'acheteur, le maire propose au conseil de le céder au prix de 500 €.

Après délibération, le conseil décide de vendre, en l'état, broyeur pour le prix proposé.

## **10. VENTE DE TROIS LOCATIFS RUE DES MALINIÈRES**

Par courrier, Vendée Logement esh a informé la commune de son projet de vente des trois logements locatifs, rue des Malinières. La vente HLM est réglementée. Les biens mis en vente par les Stés d'HLM sont en priorité proposés aux locataires si le bien est loué. Lorsque le bien est vacant, les locataires du parc HLM du bailleur ont un droit de priorité. Le service du domaine a estimé le prix de ces 3 maisons de 72 000 à 80 000 €. La vente est négociée avec les locataires occupants et elle constitue pour eux une opportunité et jamais une obligation. Ils sont proposés au prix de 70 000 € pour les T3 et 80 000 € pour le T4. La commune est sollicitée pour donner son accord écrit pour mettre en vente des trois logements aux prix indiqués.

Le conseil, après avoir délibéré, ne s'oppose pas à la vente de ses logements et ne souhaite pas se porter acquéreur. Dans le courrier, il sera apporté des observations par rapport aux dépenses engagées par la commune lors de la construction des dits logements.

## **11. VENTE DE POTEAUX GALVANISES**

La commune a en stock des poteaux galvanisés qui datent de l'ancien terrain de basket (avant la construction du bâtiment annexe à la salle de sport !) et de l'éclairage public. Une personne est intéressée pour en acquérir quelques-uns. Le Maire demande au conseil de fixer le prix de vente. Après discussion, le conseil décide de les vendre au prix unitaire de 20 €. Si des particuliers sont intéressés, s'adresser à la mairie.

## **12. AUTOMATICITE DES INDEMNITES DES MAIRES DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**

De nouvelles mesures applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, permettent d'améliorer l'indemnisation, les remboursements de frais et la formation des élus locaux.

Lors de sa réunion du 14 avril 2014, le conseil a décidé d'attribuer à Mr le Maire, suite à sa demande, une indemnité égale à 90% du maximum. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sans nouvelle délibération, le Maire doit bénéficier obligatoirement de 100% (loi votée en juin dernier par l'Assemblée Nationale et le Sénat). La délibération prise par le conseil municipal de Monsireigne le 14 avril 2014 respectait la réglementation en vigueur à ce moment-là pour la strate de population : 500 à 999 habitants. Dès lors, elle était légale.

Pour l'avenir, il ne sera plus nécessaire de préciser dans le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus, le taux applicable pour l'indemnité du maire, puisqu'il bénéficiera automatiquement du taux maximal (dans les communes de moins de 1 000 habitants). Cette disposition vaut pour nos prochaines délibérations, si le conseil municipal décidait de modifier le montant des indemnités des adjoints.

## **13. TRAVAUX SUR LE TERRAIN ZN 246 ACHETE AUX CONSORTS GROLLEAU LE LONG DU CHEMIN DE LA ROCHE BATIOU**

Mr Dominique BROSSEAU, l'adjoint à la voirie, a expliqué au conseil que Mr Jean ROULLEAU, qui exploitait ce terrain avant que la commune l'achète, en fin d'année, aux consorts GROLLEAU, a fait réaliser des travaux de construction d'un fossé récupérant les eaux pluviales venant de la rue de la Roche Batiot. Mr ROULLEAU, qui loue cette parcelle par convention d'occupation précaire à la commune, demande une participation de la collectivité. Après débat et vote à bulletins secrets, par 9 oui, 3 non et 1 blanc, le conseil vote une participation de 150 € TTC des travaux (environ 1/3 du montant total qui correspond à la construction du fossé sur la longueur totale des parcelles cadastrées ZN 245 et ZN 246 qui longent le chemin). Il est à noter que ce fossé apporte une valeur supplémentaire au terrain acheté par la commune et pourra servir par la suite à l'aire de loisirs.

## **14. TRAVAUX DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR 2016**

Les tarifs de maintenance sont maintenus identiques à l'année 2015. Le tarif de base est de 11.60 €. 3 nouveaux supports ont été établis pour le nettoyage complet de supports d'éclairage : 34 € pour des mâts < à 5 m et 46 € pour des mâts > à 5 m et 23 € pour des consoles murales (quantité minimale = 25). Pour la facturation de 2016, 174 points d'éclairage sont pris en compte, avec un forfait de 3 visites x 11.60 = 2 018.40 €.

Les éventuels travaux de dépannage sont établis sur la base d'un montant forfaitaire de 187.60 € par intervention.

La programmation des visites sera demandée pour le mois de mars, vers la semaine 36 en septembre et en décembre.

L'éclairage public de la commune ne fonctionne pas du mois de mai à fin août.

## **15. COMMUNE NOUVELLE – ANALYSE FINANCIERE**

Mr le Maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a missionné le cabinet Jean-Michel Schmitt des Herbiers, afin d'effectuer l'étude financière des treize communes. Quelques informations sur cette étude ont été données au conseil par Mr le Maire et Mr CHATEIGNER, 1<sup>er</sup> adjoint. Les élus auront connaissance de l'étude complète lors d'une réunion spécifique.

Cette analyse va permettre à la commune de pouvoir avancer dans la démarche de commune nouvelle avec St-Prouant. Ce cabinet va également faire des analyses financières pour la Communauté de Communes de Chantonay.

Une communication sur une éventuelle commune nouvelle avec St-Prouant sera faite lors des vœux et dans le bulletin communal.

Un problème majeur est soulevé. Les deux communes n'appartiennent pas à la même Communauté de Communes. Affaire à suivre.....

## **16. VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

Ils auront lieu le vendredi 22 janvier, à 18 H 30, au Foyer Rural. Toute la population y est conviée. L'occasion, de manière conviviale, de présenter l'actualité municipale et quelques projets pour cette année.

## **17. BULLETIN MUNICIPAL**

Sa réception est prévue pour le vendredi 15 janvier. Il sera distribué avec le journal de la Communauté de Communes, l'invitation aux vœux et l'information pour la dictée intergénérationnelle du Club des Aînés.

## **18. REUNIONS FIXEES**

- Commissions Garderie: lundi 25 janvier – 20 h -
- Communes nouvelles – Analyse financière - Réunion du conseil le mardi 2 février – 20 h 30.
- Commission Petite Enfance : mercredi 20 janvier – 18 h 30.
- Conseil Municipal : mardi 23 février, 20 h 30 - mardi 29 mars – mardi 26 avril – mardi 24 mai – mardi 28 juin -

Le conseil a été destinataire de la revue « Les 2 Becs » et d'itinéraires N°43.

Vu par le secrétaire de séance : Vincent ROULLEAU  
Le maire  
Michel BOCQUIER

